

Procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du jeudi 12 novembre 2020

Absents et excusés : Michelle DESMETTE et Michel MAHIEU

La séance est ouverte à 18 h 30.

Le Président entame la séance par une minute de silence en mémoire de Monsieur Daniel CORFEC, ancien Conseiller Communal et de CPAS, décédé ce 10 novembre 2020.

1. Organes

a) Démission d'un conseiller communal

Suite au courrier du 25 septembre 2020 de Monsieur Steven BONNET, conseiller communal pour le Groupe PS, le Conseil Communal, à l'unanimité, accepte sa démission.

b) Le Président signale avoir procédé à la vérification des pouvoirs pour l'installation de Monsieur Jean-Pierre MARQUANT, Conseiller Communal suppléant dans la liste GO. Après avoir prêté le serment suivant : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la constitution et aux lois du peuple belge », Monsieur MARQUANT est installé comme Conseiller Communal.

c) A l'unanimité, le Conseil approuve la fixation de l'ordre de préséance des conseillers communaux suite à l'installation de Monsieur MARQUANT.

d) Déclaration d'apparement du nouveau conseiller : Monsieur MARQUANT déclare s'apparementer au PS.

Agents traitants : Pascal DETOURNAY/Sonia KENNIS

Politique responsable : Bernard BAUWENS

e) Tableau des représentations au sein des intercommunales et organismes divers - modifications

Suite à la démission de Monsieur BONNET, il y a lieu de désigner son remplaçant :

Au sein des intercommunales suivantes :

- O.T.A.
- Société Terrienne de Crédit Social du Hainaut
- I.F.H.O.
- IDETA
- I.P.F.H.
- IMIO
- Société de Logement du Haut Escout
- ASBL Foyer Culturel
- ASBL Agence Locale pour l'emploi
- Comité des fêtes
- Commission communal de l'accueil

Au sein des commissions suivantes :

- Sécurité-Finances
- Plan de cohésion sociale-Sports-Jumelage
- Santé-Culture-Jeunesse
- Travaux publics – développement rural
- Commerce-Tourisme-Festivités

Le Groupe PS précise que Monsieur MARQUANT reprend, à l'exception de la représentation au sein de la SLHE, l'ensemble des mandats de Monsieur BONNET.

Agent traitant : Martine ROOS

Politique responsable : Bernard BAUWENS

2. Développement rural

PCDR – choix des 1ères conventions de faisabilité

Le Président suspend la séance et cède la parole à Monsieur DESMET, Echevin du Développement Rural. Ce dernier présente Madame MESTDAGH (Ideta) et Monsieur EVRARD (Fondation Rurale de Wallonie) qui vont présenter le point à l'aide d'un powerpoint. Monsieur DESMET remercie ces deux interlocuteurs et le bureau ARCEA, non représenté ce soir, ainsi que l'ensemble des citoyens qui ont participé activement aux réunions qui se sont succédé depuis maintenant près de deux ans.

Madame MESTDAGH précise que le plan communal de développement rural (PCDR) est un outil transversal visant l'amélioration de la qualité de vie sur l'entité. Sa mise en œuvre va s'étaler sur les dix prochaines années. C'est un outil participatif dans lequel la population est impliquée. Les projets qui se dégagent de ce programme pourront ensuite faire l'objet de subsides via le développement rural mais aussi via d'autres voies. La nouvelle commission locale de développement rural (CLDR) est installée depuis 2018.

L'avant-projet de PCDR a été approuvé par la CLDR en septembre et ensuite par le Collège Communal. Après la décision du Conseil Communal, ce projet devra ensuite être défendu pour approbation par le Gouvernement Wallon. 4 grands axes ont été définis : le développement économique, le bien-être et la cohésion sociale, les services à la population et le territoire durable (reprenant l'environnement et le patrimoine).

Au final, 55 projets ont été identifiés dont 7 subsidiables à court terme par le développement rural. Parmi ces derniers, la CLDR a défini les deux projets qui pourraient faire l'objet des premières conventions dans le cadre de ce PCDR à savoir :

- La maison de village de Péronnes : prévue à proximité de l'école, le montant estimé des travaux est de 1.410.860 € dont environ 900.000 € de subsides ;
- L'aménagement du quartier du Pont Royal à Maubray pour un montant de l'ordre de 742.000 € dont 421.000 € de subsides complétés par des travaux supportés par le SPW (département des Routes) et la SRWT pour les TEC.

Monsieur EVRARD précise que le rôle de la Fondation Rurale de Wallonie est d'aider à l'élaboration du PCDR mais également à l'obtention de subsides même sur de petits projets ou de plus grande ampleur. Il rappelle l'intervention des patrons carriers dans l'évolution du

musée de la pierre. Par ailleurs, une réflexion importante s'est faite sur le patrimoine carrier ancien et contemporain. L'intérêt archéologique du patrimoine industriel présent à proximité de l'ancienne maison Soufflet-Leblond a été confirmé par l'université de Liège et fait l'objet d'une étude particulière en partie financée par le Fonds Lemay qui a désigné (et finance l'intervention) le célèbre scénographe François SCHUITEN (auteur notamment du musée du train à Bruxelles) pour imaginer le scénario permettant de faire le lien entre le passé et l'actualité de l'exploitation de la pierre sur l'entité d'Antoing. Monsieur EVRARD présente également les projets réalisés avec des jeunes dans le cadre de l'opération Eté solidaire, le projet d'éco-pâturage avec la Province de Hainaut et le travail des étudiants de l'université de Louvain.

Monsieur DESMET remercie les deux intervenants et rappelle que l'objet de la décision est, outre l'approbation du PCDR, l'accord sur les deux projets désignés comme prioritaires par la CLDR.

Monsieur DENAYER tient également à remercier tous les intervenants dans ce projet. Il y a participé comme citoyen avant de rejoindre le Conseil Communal et confirme que les discussions vont dans tous les sens pour, au final, extraire des projets phares. Les deux ici proposés ont tout leur sens.

A l'unanimité, le Conseil communal approuve l'avant-projet de Programme de développement rural (PCDR) d'Antoing et marque accord sur les fiches-projets à introduire dans le cadre des premières conventions-faisabilités suivantes :

- Aménager une maison de village et un espace de convivialité à Péronnes ;
- Aménager le cœur de village de Maubray.

Agent traitant : Laurie WATTIEZ

Politique responsable : Thierry DESMET

3. Conseil communal des enfants

Prestation de serment des nouveaux élus et remise des écharpes

Monsieur BILLOUEZ précise que les élections pour le Conseil Communal des Enfants ont eu lieu le lundi 12 octobre 2020 chez les élèves de 5^{ème} primaire. Les élections étaient initialement prévues en mai 2020 chez les élèves de 4^{ème} primaire mais elles ont dû être reportées suite à la crise sanitaire du COVID-19. La prestation de serment des nouveaux élus ainsi que la remise des écharpes aura lieu dès que possible.

- Résultats des élections pour chaque école :

- Ecole de Calonne : (où 4 candidats se présentaient)
Est élue: Nina BEYST
- Ecole de Fontenoy : (où 2 candidats se présentaient)
Est élue: Gladys CEUNINCK
- Ecole de Péronnes : (où 1 candidate se présentait)
Est élue d'office : Aizer GYSELINCK
- Ecole de Bruyelle : Pas de candidat cette année
- Ecole de Maubray : (où 2 candidates se présentaient)
Est élue : Naïsha LAURENT

- Ecole fondamentale autonome du Pays Blanc : (où 1 candidat se présentait)
Est élu d'office : Théo LEMOINE
- Enfants scolarisés hors entité : pas reçu de candidatures.
- Prêteront donc serment prochainement :
 - Nina BEYST
 - Gladys CEUNINCK
 - Aizer GYSELINCK
 - Naïsha LAURENT
 - Théo LEMOINE
- Conseillers sortants qui remettront leur écharpe :
 - Léa SAMAIN
 - Rose VROMAN
 - Aurélien FERNEEUW
 - Léa VERDONCK
- Conseillers restant en place :
 - HIROUX Enya et VERCRUYSSÉ Noemy pour l'école de Fontenoy
 - DELGUTTE Tahyssa et BRABANT Noémie pour l'école de Péronnes
 - FRANQUET Sam de l'école de Bruyelle
 - EICKMAYER Mayline pour l'école de Calonne
 - RAEVENS Isaure et VANBECÉLAERE Sullivan pour l'école de Maubray
 - ESGAIN Lisa-Marie et BOUTIQUE Lucas pour l'école du Pays Blanc Antoing

Le Conseil Communal des Enfants 2020-2021 sera constitué de 15 Conseillers. La prestation de serment et la remise des écharpes aura lieu dès que possible.

Agent traitant : Mélanie CARBONNELLE
Politique responsable : Claudy BILLOUEZ

4. Finances communales

Modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n° 2/2020 (voir annexes).

Modification budgétaire ordinaire :
Résultat exercice propre : 388.025,21 €
Résultat général : 713.104,26 €

Modification budgétaire extraordinaire :
Résultat exercice propre : - 1.417.970,18 €
Résultat général : 3.361.052,44 €

Le Président remercie le Directeur Général pour la présentation de cette modification budgétaire lors de la commission finances ainsi que le personnel communal en charge des finances.

Le Président dresse un récapitulatif :

- Au niveau des dépenses, les crédits nécessaires au bon fonctionnement de la commune ont été ajustés :
 - Dépenses de personnel : administratif, ouvriers, jeunesse et enseignement. + **76.292,57€**
 - Dépenses de fonctionnement : à divers articles budgétaires comme par exemple pour les assurances, honoraires pour études, prestations de tiers, chats errants, etc., nouveaux articles budgétaires pour le covid19 (écoles et festivités). +**57.328,29€**
 - Dépenses de transfert : changement du système de financement communal des zones de secours, une partie du financement est repris par les Provinces. (30%)
 - Dépenses de la dette : charges d'emprunts pour opération "coup de poing" (éclairage public LED) et achat d'un car. -**734,17€**
- Au niveau des recettes, nous avons ajusté quelques articles :
 - Recettes de transfert : +**255.699,09€**
 - Fonds de communes (-16.239,09€)
 - Fonds exceptionnel des communes COVID (+18.610,03€)
 - Forfaitarisation du PI (+30.964,26€)
 - Complément Marshall, nouvelle enveloppe (+174.443,25€)
 - 50% subside achat gel antibactérien pour les clubs sportifs (+500€)

Monsieur VINCENT précise que l'impact du Covid est évident mais qu'il est encore un peu tôt pour en mesurer l'ampleur, nous verrons au résultat du compte. Il salue cependant les efforts effectués notamment les primes envers les commerçants pour un montant de 35.500 €. La dépense annuelle de 150.000 € pour l'éclairage public reste quand même importante. Même si nous sommes sur la bonne voie avec les remplacements des luminaires par du LED, ne pourrai-t-on pas réduire la durée de fonctionnement durant la nuit ? Cela mérite une réflexion avec ORES. Le site POLLET a été acquis l'an dernier pour les services communaux mais cela engendre une majoration des taxes financières. Qu'en est-il de l'utilité du site ? Actuellement, il n'y a pas de bureaux, ni de réfectoire ou encore de vestiaires, ... Quant à l'acquisition d'un car, son groupe politique était déjà preneur et cela sera un plus pour l'enseignement communal. On pourra cependant peut-être étudier sa mise à disposition d'associations para-communales. Il faudra aussi penser à avoir des chauffeurs au sein du personnel. Les chiffres du budget sont bons. L'industrie lourde (carriers, sucrerie) est présente sur notre territoire et cela amène des moyens.

Monsieur VIVIER signale que le bilan financier est excellent. Son groupe a néanmoins quelques remarques à formuler concernant les dépenses. Au niveau de la tenue des conseils communaux, pourquoi ne pas utiliser la visio-conférence ? Le Groupe GO utilise cette technique depuis plusieurs mois sans le moindre problème. Cela pourrait être mis en place avec un investissement plutôt faible. Par ailleurs, divers renseignements sont mis à disposition des conseillers via une plateforme depuis près de deux ans, cela veut-il dire que certains conseillers n'y ont pas accès ? En ce qui concerne la Maison de Repos du CPAS, celle-ci avait été épargnée lors de la première vague du coronavirus mais ce n'est malheureusement pas le cas pour la deuxième vague. Engager une ou deux personnes pour accueillir les familles

n'aurait pas été négligeable. Quant au projet cirklo, même si le groupe GO y était favorable, il faut bien avouer que c'est un échec. La mise en place d'un chèque personnalisé par famille aurait pu être une solution (d'une valeur de 20 € par exemple). En ce qui concerne les clubs sportifs, ceux-ci vivent actuellement des moments compliqués. Les enfants sont en manque de sport. Aider les clubs est important. Quant à l'acquisition d'un bus, Monsieur VIVIER estime qu'il s'agit d'un excellent investissement.

Le Président signale qu'au niveau de l'éclairage public, le LED va remplacer progressivement le sodium. Le « dimmage » peut peut-être permettre des économies mais attention aux « trous noirs ». En ce qui concerne le site Pollet, la taxe foncière ne sera due que pour la première année ensuite la commune sera exonérée. Des moyens seront déjà prévus dans le budget 2021 pour adapter les lieux. En ce qui concerne les clubs sportifs, n'oublions pas que les jeunes de moins de 12 ans peuvent encore pratiquer leur sport. Quant aux chèques, des projets sont prévus dans le budget 2021. Quant à la visio-conférence, le Collège utilise aussi cette technique mais pratiquement cela n'est pas toujours aisé. En outre, la présente salle du Scaldis permet aisément de respecter les conditions de distanciation sociale.

Monsieur BILLOUEZ ajoute que le CPAS a engagé du personnel dans tous les secteurs afin de faire face à cette crise sanitaire et tient à féliciter à nouveau le personnel. Toutes les mesures prises ont été faites en concertation avec l'Aviq, pouvoir de tutelle. Le Président ajoute que de nombreuses réunions très constructives se sont tenues avec les deux Directeurs Généraux et le Président du CPAS et tient également à féliciter le personnel du CPAS.

Monsieur CHEVALIER estimant les engagements au sein du CPAS insuffisants et abordant le sujet des visites des familles au sein de la maison de repos, le Président propose de discuter de ce point en séance secrète sinon il prononcera le huis clos. Accord est trouvé sur le fait que l'intervention de Monsieur CHEVALIER visait à signaler que l'engagement complémentaire de personnel au CPAS était et est insuffisant notamment parce que les familles ne peuvent visiter leurs proches le week-end et le soir.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agents traitants : Céline LIEGEOIS/Carine DUDANT

Politique responsable : Bernard BAUWENS

5. Déchets

- a. Le Conseil Communal est informé que le coût-vérité réel des déchets pour l'année 2019 s'élève à 101 % (doit se situer entre 95 et 105 %).
- b. Coût-vérité des déchets – budget 2021

Le taux de couverture coût vérité – budget 2021 est de 97 %.

Détail :

– Somme des recettes prévisionnelles	428.198,00 €
– Contributions pour la couverture service minimum	361.198,00 €
– Produit de la vente de sacs	67.000,00 €
– Somme des dépenses prévisionnelles	443.274,34 €

Monsieur VINCENT salue la reprise de la vente de sacs dans les commerces (à ce jour Colruyt à Antoing et le Delhaise à Péronnes) et ajoute qu'il est nécessaire de rappeler à la population l'importance d'utiliser les PAV (points d'apport volontaire) ou le compostage pour réduire les quantités de déchets organiques.

Monsieur VIVIER souligne la pertinence des calculs effectués mais regrette encore et encore les nombreux déchets trouvés le long de nos routes. Il ne faut pas relâcher les efforts sur ce point et être ferme avec les contrevenants.

Le Président signale que la Ville a répondu à un appel à projets pour pouvoir disposer de caméras mobiles pour pouvoir lutter contre ces incivilités et espère que notre projet sera retenu. Monsieur DESMET ajoute que ces incivilités ne sont pas toujours dues à des citoyens d'Antoing. Madame BOCQUET salue l'initiative prise de permettre l'achat de rouleaux de 10 sacs.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Brigitte WATTIEZ

Politique responsable : Bernard BAUWENS

6. Impositions communales

Il est proposé au Conseil Communal de renouveler les taxes et redevances suivants :

Article budgétaire	Libellé	Taux et base d'imposition
040/363.03 Exercice 2021	a) Taxe sur l'enlèvement des immondices	<ul style="list-style-type: none"> • 83 EUROS par an par ménage d'une personne • 106 EUROS par an par ménage de deux personnes • 134 EUROS par an par ménage de trois personnes ou plus <p>Il sera accordé annuellement un nombre de sacs poubelle prépayés réparti comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ménage d'1 ou 2 personne(s) : 1 rouleau de 20 sacs - Ménage de 3 personnes : 1 rouleau de 20 sacs et 1 rouleau de 10 sacs - Ménage de 4 personnes et plus : 2 rouleaux de 20 sacs
040/363.16 Exercice 2021	b) Redevance sur la délivrance de sacs poubelle	<ul style="list-style-type: none"> - 20 € pour le rouleau de 20 sacs de 60 litres - 10 € pour le rouleau de 10 sacs de 60 litres
040/364.03 Exercice 2021	c) Taxe sur la force motrice	<ul style="list-style-type: none"> • exonération pour les contribuables détenant une puissance nominale inférieure à 10 kw

		<ul style="list-style-type: none"> • 7,5 EUROS par Kw de puissance nominale des moteurs pour les contribuables détenant une puissance imposable de 10 à 20 Kw et moins • 25 EUROS par Kw de puissance nominale des moteurs pour les contribuables détenant une puissance imposable supérieure à 20 Kw • exonération pour tout nouvel investissement de matériel neuf à partir du 1/1/2006 (plan Marshall)
04001/364-24 Exercices 2021 à 2025	d) Taxe indirecte sur la distribution gratuite à domicile d'écrits publicitaires non adressés	<ul style="list-style-type: none"> • 0,0150 EURO par exemplaire jusqu'à 10 g. inclus • 0,0390 EURO par exemplaire au-delà de 10 g. jusqu'à 40 g. inclus • 0,0585 EURO par exemplaire au-delà de 40 g. jusqu'à 225 g. inclus • 0,1050 EURO par exemplaire supérieur à 225 g. • 0,010 EURO par exemplaire pour la presse régionale (12 parutions/an et 5 critères sur 6).
040/371-01 Exercice 2021	e) Centimes additionnels au précompte immobilier	2.600 centimes additionnels au précompte immobilier
040/372-01 Exercice 2021	f) Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques	7 % additionnels à l'impôt des personnes physiques

Monsieur DENAYER propose, vu la situation compliquée vécue par les commerçants, de réintroduire le quota de 10 sacs gratuits à leur attention. Cette mesure ne devrait impacter de manière significative ni le coût réel ni le budget communal. Monsieur BILLOUEZ précise que les personnes durement touchées par cette crise ne sont pas issues que de l'HORECA. Le Président rappelle qu'une aide financière a déjà été accordée à ce secteur et aux commerçants en général. Par ailleurs, une aide complémentaire a déjà été décidée pour 2021 mais les détails seront donnés au prochain Conseil Communal.

A l'unanimité, le Conseil approuve les différentes taxes.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Bernard BAUWENS

7. Règlement communal

Règlement-redevance pour le prêt de matériel - modification

Le Président signale qu'il est proposé de revoir le règlement redevance sur la mise à disposition de matériel destiné à l'organisation de manifestations ou de festivités, pour les exercices 2021-2025, et d'y ajouter le tarif pour des tables hautes (celles-ci sont en effet de plus en plus sollicitées) :

POUR LE MATÉRIEL				
MATÉRIEL	CATÉGORIE 1	CATÉGORIE 2	CATÉGORIE 3	CATÉGORIE 4
Table haute	gratuit	5 €	5 €	5€

- 1^{ère} catégorie : les écoles
- 2^e catégorie : les associations de l'entité
- 3^e catégorie : les associations et sociétés hors entité
- 4^e catégorie : les particuliers de l'entité

Monsieur VIVIER estime qu'un geste pourrait être fait envers les associations de l'entité en leur octroyant la gratuité.

Le Président rappelle que c'est déjà le cas pour 2021 puisque le Collège a décidé de mettre à disposition des associations locales tant les salles que le matériel (chapiteaux compris) gratuitement jusque fin 2021. Nous reviendrons éventuellement sur cette redevance en 2022. Les prix sont par ailleurs plus qu'abordables.

Par 12 voix pour et 5 contre (Groupe GO), le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Bernard BAUWENS

8. Marchés publics

- a. Marché de travaux – Remplacement d'une chaudière gaz à condensation au Foyer socio-culturel d'Antoing – Approbation du CSCH, de l'estimation, du mode de passation (procédure négociée sans publication préalable) et des conditions de marché

Monsieur DESMET précise qu'il est proposé au Conseil communal d'approuver le cahier spécial des charges visant le remplacement de la chaudière gaz à condensation défectueuse du foyer socio-culturel.

L'estimation est de 26.600,00 € hors TVA ou 32.186,00 € TVA comprise.

Le mode de passation est la procédure négociée sans publication préalable.

Conditions du marché :

- Critères d'attribution : 1) le prix (poids : 70) 2) le délai de garantie (poids : 30) ;
- Lot unique ;
- Délai de validité de l'offre : 120 jours de calendrier ;
- Délai d'exécution : 30 jours ouvrables
- Délai de garantie : à spécifier par le soumissionnaire ;
- Cautionnement : non exigé ;
- La révision de prix s'applique via la révision des prix des travaux exécutés ;
- Les variantes ne sont pas autorisées ;
- Les options libres sont autorisées.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

- b. Marché de services – Désignation d'un auteur de projet pour une mission d'étude et de direction de l'exécution des travaux d'aménagement de locaux scolaires dans l'ancienne maison communale de Calonne – Approbation du CSCH, de l'estimation, du mode de passation et des conditions de marché

Monsieur DESMET précise qu'il est proposé au Conseil communal d'approuver le cahier spécial des charges visant la désignation d'un auteur de projet dans le cadre de l'aménagement de classes dans l'ancienne maison communale de Calonne.

L'estimation est de 60.000,00 € hors TVA ou 63.600,00 € TVA comprise.
Le mode de passation est la procédure négociée sans publication préalable.

Conditions du marché :

- Critères d'attribution : 1) le prix ;
- Lot unique ;
- Délai de validité de l'offre : 180 jours de calendrier ;
- Délai d'exécution :
 - Esquisse : 40 jours ouvrables
 - Avant-projet : 40 jours ouvrables
 - Permis : 30 jours ouvrables
 - Projet définitif : 40 jours ouvrables
 - Rapport d'analyse des offres : 10 jours ouvrables + délais accordés aux candidats pour fournir des renseignements complémentaires + 2 jours ouvrables pour analyse des documents
 - Vérification des états d'avancements : 10 jours ouvrables ;
 - Documents réception provisoire : 10 jours ouvrables ;
 - Décompte : 10 jours ouvrables ;
- Cautionnement : non exigé ;
- La révision de prix s'applique via la révision des prix des travaux exécutés ;
- Les variantes ne sont pas autorisées ;
- Les options libres ne sont pas autorisées.

La mission de l'auteur de projet comprend :

- L'aménagement de 3 classes maternelles ;
- L'aménagement d'un espace dédié à la psychomotricité ;
- L'aménagement d'un réfectoire ;
- L'aménagement d'une cour de récréation ;
- L'aménagement de sanitaires.

Ce projet fait suite à l'augmentation du nombre d'élève fréquentant l'établissement.

A la question de Monsieur VINCENT, il est confirmé que la totalité du bâtiment sera consacrée à l'enseignement.

Monsieur VINCENT signale qu'il faudrait imaginer ces travaux en fonction d'une réversibilité possible car la population scolaire est fluctuante en fonction des sites ou de leur rénovation. On l'a déjà vu avec les rénovations et/ou nouvelles constructions à Péronnes et Calonne.

Monsieur DESMET signale que cela s'est déjà vu dans d'autres communes et l'attention de l'auteur de projet sera attirée sur ce point.

Monsieur VINCENT ajoute qu'on a vécu le problème à Fontenoy où on a transformé l'étage en deux appartements ce qui est plutôt bien puisque cela a permis de sécuriser le bâtiment.

Le Président précise que Fontenoy est justement le bon exemple puisque l'on vient de supprimer un des appartements pour le transformer en classe et que le deuxième devrait suivre prochainement.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Frédéric VAN CAUTER

Politique responsable : Thierry DESMET

9. Patrimoine

Vente d'un immeuble commercial Place du Préau, 6 à Antoing

Attendu que la Ville d'Antoing est propriétaire du bâtiment de commerce sis Place du Préau 6 à Antoing et cadastré section A 525 H, actuellement affecté à l'usage d'une friterie.

Considérant que le Conseil communal du 20 août 2020 a décidé de la mise en vente de gré à gré du bâtiment commercial concerné pour un montant de 180.000,00 euros.

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 01/09/2020 au 21/09/2020 et que dans ce cadre aucune remarque n'a été rédigée.

Considérant l'offre d'achat de Monsieur Grégory DINOIR d'un montant de 180.000 euros ;

Considérant l'opportunité de vendre ce bâtiment au prix demandé, et rappelant que l'estimation du comité d'acquisition des immeubles de Mons, pour cet immeuble est de 130.000,00 euros.

Sur proposition du Collège communal, il est proposé au Conseil communal :

- De marquer accord sur la vente du bien sis Place du Préau 6 à Antoing et cadastré section A 525 H à Monsieur Grégory DINOIR pour un montant 180.000,00 euros selon une procédure de gré à gré.

- Le Bourgmestre, le Directeur général et le Directeur financier sont mandatés afin de représenter valablement la Ville d'Antoing à la signature de l'acte au SPW comité d'acquisition.

A la question de Monsieur VINCENT, le Président confirme qu'il n'y a eu qu'une seule offre déposée. Une autre personne s'était montrée intéressée mais n'a pas eu le feu vert des banques.

A la question de Monsieur VINCENT, il est répondu que l'acheteur potentiel ne compte pas reprendre le matériel du locataire actuel, lequel devra donc faire évacuer ce dernier à la fin de son bail soit pour le 1^{er} février prochain. Par ailleurs, le bâtiment accueillera un nouveau commerce peut-être encore une friagerie.

Madame BOCQUET précise avoir entendu parler d'une brasserie.

Monsieur DENAYER précise que son groupe va rester cohérent avec sa position prise auparavant sur ce dossier et va donc voter contre cette vente. Il ajoute que la publicité a été pour le moins insuffisante et mal ciblée.

Par 12 voix pour et 5 contre (Groupe GO), le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Enguerrand LEKOEUCHE
Politique responsable : Bernard BAUWENS

10. Eclairage public

Programme 2020-2024 de remplacement d'éclairage public par des sources moins énergivores – année 2021

Monsieur DESMET précise que, dans le cadre du programme de remplacement de l'ensemble du Parc wallon d'éclairage public par des sources moins énergivores s'étalant de 2020 à 2024, ORES propose d'effectuer le remplacement de 188 points d'éclairage public pour l'année 2021. L'estimation pour ce chantier s'élève à 80.650,00 euros T.V.A comprise.

Sur proposition du Collège communal, il est proposé de marquer accord :

- Sur le remplacement par ORES des 188 points d'éclairage public concernés sur la période 2021 au prix de 80.650,00 euros T.V.A comprise.
- Le choix du matériel proposé par Ores soit le modèle « Luma mini » ;
- De ne pas recourir au préfinancement par Ores ;
- D'inscrire le montant de 80.650,00 euros au budget extraordinaire 2021

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Enguerrand LEKOEUCHE
Politique responsable : Thierry DESMET

11. Cultes

a. Fabrique d'église de Calonne – budget 2021

Madame DELEPINE précise que le conseil communal est invité à approuver le budget 2021 présenté par la Fabrique d'Eglise de Calonne avec une part communale de 9.241,16 €. On peut observer que la Fabrique d'église de Calonne a acquis un logement pour 250.000 €, logement qui génère désormais des loyers en recettes à savoir 700 € par mois soit 8.400 € par an. Il y a cependant des charges pour 1.600 €, une assurance pour 600 € et un précompte pour 1.000 €.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

b. Fabrique d'église de Péronnes – budget 2021

Madame DELEPINE précise que le conseil communal est invité à approuver le budget 2021 présenté par la Fabrique d'Eglise de Péronnes avec une part communale de 24.070,02 €. Au niveau des dépenses, une augmentation de 2 % par rapport au budget 2020 pour les traitements, charges sociales et avantages sociaux du personnel ainsi que 3.920 € pour l'installation d'une grille.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Valérie TITELION

Politique responsable : Viviane DELEPINE

12. Aide en services

A l'unanimité, le Conseil approuve l'octroi d'une aide en service à la Croix-Rouge pour les collectes de sang – année 2021 – pour l'occupation de la salle communale de Maubray les 1^{er} mars, 31 mai, 30 août et 29 novembre 2021 - Aide en service de 600 € (4 X 150 €).

Agent traitant : Brigitte WATTIEZ

Politique responsable : Bernard BAUWENS

13. Demande d'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour par le Conseiller communal Dominique CHEVALIER

Monsieur VINCENT quitte la séance

Monsieur CHEVALIER expose son point relatif à une demande de création d'une commission mobilité douce :

« Vu que dans quelques mois, l'ouverture du centre « Your Nature » sera enfin une réalité après de nombreux ajournements,

Vu que sur le site de Péronnes, de nombreux projets de loisirs sont sur le point de voir le jour (on parle d'une brasserie, d'un karting, d'un golf électronique, d'une surprise aquatique dans l'ancienne cale sèche, d'une piste de bmx, d'un agrandissement de la salle adeps qui accueillera plusieurs clubs sportifs de l'entité dans un projet win-win avec la ville, d'une nouvelle marina qui s'ajouteront à ce qui existait déjà jetski, activités multiples ADEPS, Yacht club....)

*Vu que ces activités intéresseront de nombreux jeunes ou moins jeunes sportifs et que beaucoup y participeront en utilisant le vélo,
Vu que l'entité voisine témoigne d'une volonté d'initier ses jeunes élèves aux plaisirs de la petite reine (opération « pro-vélo »),
L'idée m'est venue de faire le tour des offres cyclables sur l'entité à quelques semaines d'une saison estivale historique pour notre entité qui devrait nous amener de nombreux nombreux touristes et cyclistes sur l'entité.
Rien n'a vraiment progressé depuis deux ans autour de ces projets et c'est pourquoi j'ai demandé l'ajout de ce point à l'ordre du jour.
Je demande par ce point la création d'une commission mobilité douce chargée d'étudier toutes les possibilités qui s'offrent à nous pour améliorer notre réseau cyclable. Je voudrais que ce point soit soumis à débat et au vote.*

Explications

Voici un rapide récapitulatif, arbitrairement centré sur le centre de loisirs et le village de Péronnes mais ce relevé n'est pas exhaustif :

L'accès cycliste au centre de loisirs par la Grand Route à Maubray est quasi inexistant que ce soit en venant d'Antoing ou de Maubray. L'accotement, un moment dégagé par le SPW entre Antoing et Maubray est de nouveau dangereux et impraticable. C'est dommage car la place existe.

De même, l'accès sur la route traversant le bois vers Laplaigne est étroit et très dangereux, que ce soit à vélo ou à pieds.

La communication entre Péronnes et Laplaigne pourrait se faire le long de la route qui traverse le bois ou par la piste des « Osières ». La place existe de chaque côté de la route de Laplaigne où malheureusement un cycliste a déjà été mortellement renversé et la piste qui relie plus directement le village de Laplaigne à l'Ecluse de Péronnes est régulièrement impraticable par manque d'entretien.

De même la route entre Hollain et Péronnes offre aussi la possibilité de mettre nos cyclistes à l'abri.

La route qui relie le village de Péronnes au lac pourrait aussi s'enorgueillir d'une piste cyclable et mieux encore la liaison entre ce lac et l'école de Péronnes pourrait être sécurisée.

La route serpentant entre « La Caravelle » et l'écluse est aussi dépourvue de zone protégée pour les cyclistes. Elle longe pourtant le centre nautique, l'Adeps et le futur centre BMX.

Au-delà de l'école, vers Antoing, existait jadis une piste cyclable dont des vestiges en bon état existent encore un peu à la rue de Laplaigne, à la rue du centre et à la rue grande Campagne mais malheureusement, elle n'est plus dédiée à la pratique du vélo.

La même anomalie est à relever à Fontenoy où entre Antoing et les irlandais existe un merveilleux espace cyclable mais semble-t-il interdit au vélo.

Toujours à Fontenoy, un magnifique effort est réalisé à la rue Paul Pastur mais celui-ci est suspendu à l'endroit le plus critique, dans les virages avant le carrefour des irlandais.

Entre Vezon et Fontenoy, rouler sur la piste cyclable relève plus du VTT.

Entre Antoing et Bruyelle, belle voire magnifique piste qui s'arrête aussi au virage

La piste cyclable entre Antoing et Calonne pourrait être magnifique et permettre aux enfants d'Antoing d'aller à l'école de Calonne à vélo si elle ne s'interrompait pas 100 mètres avant d'y arriver. A noter que les cyclistes qui longent l'Escaut et aboutissent à la rue de France continuent souvent leur route sur le trottoir longeant l'Escaut plutôt que sur la piste à cause d'une bordure trop rébarbative en face de l'accès et d'une signalisation absente.

Les bas-côtés des deux routes rapides (Antoing - Hollain et Fontenoy-carrefour de cimescaut) pourraient permettre aux cycliste d'y rouler en sécurité si les arbres luxuriants par endroit ne les poussaient pas régulièrement à rouler sur la chaussée. Les arrivées aux deux rond-points ne permettent pas non plus aux cyclistes d'y arriver en sécurité.

Entre Vaulx et Antoing, tout semble être magnifique. Une autoroute velocipédique nous amène du pont de Vaulx jusqu'aux feux de signalisation mais c'est une autoroute vers l'enfer. J'entends souvent dire que le centre de loisirs ne rencontrera pas le succès espéré car que viendrait-on faire à Antoing ?

Je m'inscris en faux contre cette assertion et je voudrais permettre aux futurs touristes de passage chez nous de profiter de notre région et de nos curiosités en bénéficiant d'un espace cyclable à la mesure de nos attractions.

Je ne voudrais pas qu'un accident vienne ternir les débuts de ce que certains appellent déjà : un méga pôle de loisirs et qu'on réagisse à posteriori. On a fini par trouver des moyens de sécuriser la pratique du vélo entre la piscine de l'Orient et le village de Vaulx. Que sommes-nous prêts à investir pour mériter cette prospérité promise ? »

Le Président signale que nombre de voiries citées sont régionales et la commune ne peut malheureusement qu'interpeller le SPW pour améliorer les choses. Par ailleurs, et cela a été mentionné lors de la présentation du PCDR, cette commission existe. Pourquoi la réinventer ou mettre en place une autre commission plus de nature politique ? Via le développement rural, des citoyens sont associés à cette commission et c'est une bonne chose. En outre, le Président rappelle que la commune organise également Pro-Vélo dans ses écoles et une piste dédiée aux enfants de maternelle a été érigée sur le tartan du stade d'Antoing avec tout ce qu'il faut en matière de signalisation, passage piéton, carrefour,...

Monsieur CHEVALIER précise que le but qu'il poursuit n'est pas de stimuler l'usage du vélo mais bien d'avoir des espaces cyclables sécurisés. Depuis 2 ans, rien n'a été fait.

Le Président signale que, comme signalé dans l'élaboration du PCDR, il faut plusieurs années pour qu'un projet puisse voir le jour.

Le Directeur Général précise que, comme repris dans le PCDR, des discussions ont eu lieu avec la Commune de Brunehaut afin de mettre dans nos PCDR respectifs la création et l'amélioration du tronçon cyclable démarrant des Osières à Laplaigne, arrivant à l'écluse de Péronnes, empruntant l'Avenue du Lac où un tronçon est manquant entre la rue des Chantiers et la cité, utilisant ensuite la piste cyclable en béton qui est à refaire dans les rues de Laplaigne et du Centre pour atteindre le cimetière de Péronnes. Ce projet est clairement indiqué dans les projets phares du PCDR.

D'autres projets de mobilité douce y sont également repris comme la liaison entre Fontenoy et Antoing. La commune a récemment répondu à l'appel à projet « Wallonie Cyclable » et toute une série de projets cités sont inclus.

Monsieur CHEVALIER précisant qu'il ne demande pas que des travaux soient réalisés de suite mais désire amener la réflexion, le Directeur Général ajoute que les projets repris dans un document tel le PCDR mettent malheureusement de nombreuses années avant de se concrétiser en tant que tel. Les idées sont là, les dossiers sont en route mais il y a la réalité administrative des choses et cela, on ne sait pas l'empêcher.

A la question de Monsieur CHEVALIER quant à l'absence de liaison cyclable entre Antoing et Fontenoy, le Directeur Général précise que les deux accès vers la Nationale et les autoroutes posent problème et que le SPW s'oppose au passage de vélos en cet endroit. Dans le cadre du projet Wallonie Cyclable, lequel peut permettre l'obtention d'un subside de 300.000 € pour les communes de notre taille, le Collège et l'Administration étudient les diverses possibilités d'assurer cette liaison en toute sécurité. Il ajoute que l'avantage de cette commission liée au PCDR est, non seulement que des citoyens y soient représentés, mais

aussi que l'on peut y inviter des experts extérieurs issus d'organismes tel que le Gracq ou d'autres actifs dans le milieu cycliste. Cette possibilité de pouvoir faire appel à des personnes-ressources extérieures est un des grands avantages du PCDR.

Le Président rappelle que le Ravel Brunehaut-Antoing c'est 17 km depuis (ce sera effectif bientôt) la gare d'Antoing jusqu'à la frontière française.

Monsieur VIVIER précise que les propos de Monsieur CHEVALIER visaient également l'entretien des routes et qu'il serait de bon ton de rappeler aux propriétaires de ces voiries d'en assurer l'entretien. Le Président signale que la Gand'Route de Maubray a été faite récemment mais que l'on n'en voit déjà plus traces malheureusement.

14. Procès-verbal

A la question de Monsieur VIVIER, le Directeur général précise que les PV des Conseils communaux sont mis à disposition des conseillers via la plateforme ou, par après, sur le site communal une fois qu'ils ont été approuvés. Pour Monsieur VIVIER, puisqu'il semble compliqué de pouvoir se réunir en visioconférence car certains conseillers ne disposent pas du matériel adéquat, cela veut donc dire que certains ne lisent pas les PV mais les approuvent. Monsieur DESMET précise que tous les PC ne sont pas équipés de caméras.

Par 15 voix pour et une abstention (Monsieur CHEVALIER qui était absent au Conseil du 24/09/2020), le Conseil communal approuve le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2020.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Bernard BAUWENS

Point supplémentaire : vente d'un chemin situé à l'intérieur de Your Nature.

Le Directeur Général précise que ce point concerne un chemin communal qui a été désaffecté et supprimé par décision du Conseil Communal en 2013 mais pour lequel la vente de l'assiette n'a jamais été faite par la suite. La proposition faite au Conseil est d'approuver la vente de l'assiette de ce chemin qui a été estimée par le Comité d'Acquisition à 1 € le m² soit pour un montant total de 5.846 €. Les frais sont à charge de l'acquéreur tout comme les frais d'acte. Il est donc proposé au Conseil d'approuver la vente au montant de 5.846 €, de charger le Comité d'Acquisition de la passation de l'acte et de nous y représenter ainsi que de dispenser le Bureau d'Administration Générale de Documentation Patrimoniale de prendre inscription d'office lors de la transcription de l'acte de vente et d'affecter le produit de la vente au fonds de réserve extraordinaire.

Le Président rappelle avoir contacté les différents chefs de groupe pour avoir leur accord sur l'inscription de ce point, accord reçu de manière unanime. Cette demande aurait dû être reformulée en début de séance.

Monsieur VIVIER précise que son Groupe votera favorablement sur ce point car ce projet a suffisamment eu suffisamment de freins à son développement.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

15. Questions orales

Monsieur VERSCHEURE demande à faire un nouveau point sur l'état d'avancement du projet "Your Nature" car il semblerait qu'il y ait eu récemment des changements au sein de la direction et du conseil d'administration à la tête du projet.

Le Président précise que sa réponse vient du Directeur de Your Nature en personne. Actuellement 142 maisons sont construites sur le site et 46 maisons sont en préfabrication. Les bâtiments du restaurant, de l'accueil et le bureau de stockage sont réceptionnés. La piscine intérieure devrait être finie pour fin 2020. Les voiries sont terminées à 70 %. La finalisation des infrastructures du site est prévue pour avril-mai 2021. L'ouverture espérée est l'été 2021. La crise sanitaire durant la 1^{ère} vague a eu des effets négatifs sur l'avancement des travaux causant six mois de retard. La 2^{ème} vague engendre aussi des retards au niveau des sous-traitants mais les responsables espèrent ne pas subir une aussi lourde perte de temps. Le Directeur actuel est déjà installé depuis plus d'un an et estime que le projet évolue favorablement. Le Président ajoute faire partie du Comité d'accompagnement avec le chef du Groupe GO et que le projet se poursuit.

A la question de Monsieur VERSCHEURE, le Président signale que les maisons actuelles ne sont que la première phase. Il y en a 4 avec au final près de 700 logements.

Monsieur DESMET estime que parler ici de gestion, d'investissement de ces projets privés ne concerne pas le Conseil Communal. Laissons-les travailler sereinement. Nous espérons tous que cela aura un effet positif sur l'emploi mais le reste ne nous regarde pas. Le Président ajoute qu'il pourrait éventuellement demander au Directeur Général de venir au Conseil peu avant l'ouverture du site.

Monsieur VIVIER souligne que le comité d'accompagnement a toujours été un frein total à ce projet mais à un moment donné on peut légitimement se poser des questions quand on annonce la création d'emplois depuis 6 voire 10 ans...

Monsieur CHEVALIER précise que, contrairement à Sagrex, des particuliers ont investi et s'inquiètent du devenir de celui-ci. Monsieur DESMET en convient mais cela reste des investissements privés et le Conseil Communal n'a pas à s'immiscer dans cela sauf dans le cadre du respect de normes environnementales ou fiscales notamment.

Monsieur DENAYER présente sa question :

« Interpellé par un citoyen, et pour faire suite à ma question orale écrite relative aux petites incivilités déjà posée ici, incivilités qui restent toujours d'actualité et dont la lutte demeure une des lignes directrices du programme de notre groupe, ma question est la suivante

«Est-t' il envisageable de modifier/compléter le paragraphe premier de l'article 192 de notre règlement de police ? »

Explications, motivations et base légale :

Très régulièrement, nos véhicules se voient ornés de cartes de visites plastifiées en vue de proposition d'achat. Ces cartes plastifiées sont une source importante de pollution environnementale puisque souvent jetées à terre et ou se retrouvant dans nos poubelles.

Ces marchands d'occasions profitent d'une lacune dans les règlements de police dont le nôtre en son article 192 qui stipule en son paragraphe 1 « les campagnes publicitaires via l'apposition de tracts ou papillons, sous les essuies glaces des voitures, sont uniquement autorisées aux seules associations culturelles, sociales et sportives »

Notre police ne dispose donc pas de l'arsenal juridique pour pouvoir sanctionner alors qu'il suffit de rajouter quelques termes à l'article 192 du RGP.

La base légale est l'arrêté du GW du 28/02/2019 publié le 18 avril 2019. Il appartient à chaque commune, dans le cadre de cet arrêté, de modifier son RGP en vue de pouvoir poursuivre les contrevenants.

Proposition :

L'article 192 paragraphe 1 du RGP pourrait être modifié comme suit (ce qui constitue l'objet de ma demande) : « Les campagnes publicitaires via l'apposition de tracts ou papillons, CARTES DE VISITE PLASTIFIEES OU NON SOUS LES ESSUIES GLACES DES VOITURES OU SUR LES VITRES DES PORTIERES DE VOITURE, sont uniquement autorisées aux seules associations culturelles, sociales et sportives.

Interpellé par un citoyen, et pour faire suite à ma question orale écrite relative aux petites incivilités déjà posée ici, incivilités qui restent toujours d'actualité et dont la lutte demeure une des lignes directrices du programme de notre groupe, ma question est la suivante

« Est-t' il envisageable de modifier/compléter le paragraphe premier de l'article 192 de notre règlement de police ? »

Le Président précise que cette demande est à l'analyse auprès de la juriste communale et du Commissaire Divisionnaire. Néanmoins, l'Arrêté du Gouvernement wallon du 28 février 2019 publié le 18 avril 2019 n'est plus d'actualité. Il a en effet été remplacé par l'Arrêté du Gouvernement wallon du 23 avril 2020 publié le 08 mai 2020. Cet Arrêté stipule, en son article 6 1°) :

« Sont interdits :

Le dépôt d'imprimés publicitaires plastifiés sur les véhicules à l'arrêt ou en stationnement sur toute voie ouverte au public, que l'assiette de celle-ci soit publique ou privée »

Ce genre de pratique est donc déjà interdit mais il n'est pas inutile de modifier notre RGP pour pouvoir sanctionner ces infractions via les sanctions administratives.

Le Président propose de revenir avec un projet de modification du RGP lors d'un prochain Conseil Communal. On pourrait par exemple ne pas se limiter aux « voitures » comme vous le proposez mais l'élargir aux « véhicules en tout genre ». Mais cela doit au préalable faire l'objet d'un avis de notre Commissaire Divisionnaire.

Madame BOCQUET pose sa question :

« Vous n'êtes en rien directement responsables, mais comme la sécurité et le bien-être de tous est quand même ce qui nous préoccupe en siégeant ici et, que, comme promis, nous continuerons à être le relai de nos concitoyens, je pose la question suivante :

Pourriez-vous intercéder de manière forte et péremptoire auprès du distributeur de gaz afin qu'il entretienne les coffrets ouverts, cassés, mal fermés et même fermés avec du scotch. Certains n'ont même plus de protection mécanique, d'autres n'en ont jamais eue.

Nos factures sont assez corsées, l'on paye assez cher l'acheminement de l'énergie pour que l'on puisse avoir un service sécurisé et convenable ... Non ? J'ai même vu un tuyau de gaz d'une portée de plus de plus de 3 m, et d'autres endroits où les tuyaux n'étaient même pas signalés par leur couleur obligatoire...

On ne va pas spéculer sur le malheur, mais vous avez déjà vu une explosion de gaz en milieu urbain ? Moi oui, à Anderlecht où il y avait aussi et ce genre de problème et des arrangements de bouts de ficelle.

Lorsque nous installons le gaz, nous particulier, nous devons faire faire l'installation par un plombier-chauffagiste, une entreprise agréée vient contrôler et elle « ouvre » notre compteur.... Jusque-là, tout est normal. Mais, si nous devons nous plier à certaines contraintes pour la sécurité, il n'est que normal que le fournisseur en fasse pareil !! Pour notre sécurité ! Et je n'ai même pas parlé de l'esthétisme : cela ne serait pas plus mal que les compteurs aient tous le degré de finition !

Et il en va de même pour le fournisseur d'électricité, il y a aussi de l'abus...

Pour nos poteaux électriques en bois, cela traîne et pas qu'un peu... A Bruyelle pour ne citer que cet endroit, une ruelle n'a même plus un point lumineux ! Bravo la sécurité ou devrais-je dire l'insécurité...

Je ne cite aucune société de distribution mais les factures et individuelles et pour les collectivités ne sont jamais en « retard »... et parfois ces factures occupent un poste élevé dans les frais du ménage...

Il y a même des endroits où l'électricité est branchée « sous cloche »....sans compter les coffrets, au milieu de pelouses, cassés....

Pouvons-nous compter sur une intervention rapide de votre chef ?

Pour les citoyens ... merci »

Monsieur DESMET précise que pour les portes cassées ou retenues avec du scotch, il suffit de le signaler à ORES et leurs services interviendront mais le problème est purement esthétique car il n'y a aucun danger avec le gaz. En fonction du taux de dégradation du coffret, il se peut que sa réparation nécessite une coupure momentanée, raison pour laquelle il arrive que les clients n'en informent pas ORES... Dans tous les cas, les gens ne doivent pas hésiter à contacter l'opérateur.

Les parties aériennes des tuyauteries doivent effectivement être peintes en jaune et c'est, normalement, systématiquement fait chez ORES. Encore une fois à signaler et l'opérateur vient sur place vérifier. En matière d'éclairage, ORES intervient normalement dans les 15 jours du signalement. En cas de danger, ils interviennent en général dans les 48 heures. Par ailleurs, Monsieur DESMET signale qu'ORES n'intervient plus sur les poteaux en bois.

En ce qui concerne les boîtiers dans les pelouses des maisons de la société de logement, Monsieur Julien BAUWENS confirme qu'il s'agit de boîtiers pour la télédistribution. Ils sont malheureusement mal placés car proches de la circulation. Le locataire peut signaler le problème à la Ville, à la SLHE ou encore à ORES. Le principal c'est de signaler le problème ! Cependant, ni la Ville, ni la SLHE ne sont maîtres des délais d'intervention. Mais les locataires peuvent quand même signaler les problèmes qu'ils remarquent.

Madame DELEPINE ajoute que la maison de jeunes a pour projet de décorer ces coffrets et ORES a déjà donné son accord. Il serait étonnant qu'ORES donne cet accord s'il y avait danger autour de ces coffrets.

Monsieur VIVIER expose sa question :

« Afin d'assumer la continuité des apprentissages de l'année scolaire 2020-2021, la FWB a sollicité ses partenaires qui ont accepté d'ouvrir leurs locaux durant certaines périodes de la journée.

Cela permet aux élèves de poursuivre leur scolarité en utilisant les équipements disponibles (connexion, outils numériques).

*Pour la commune d'Antoing, il y aurait deux espaces, le CJA et le centre de Lecture publique.
-Les élèves ont-ils été actifs sur la mise à disposition de ce matériel ?
-Quelle a été la stratégie de communication ?
-Avez-vous une idée du taux d'occupation ?
-Depuis mercredi, les élèves vont avoir un besoin plus important de ce type d'aide. Comment avez-vous organisé ce travail ? Avez-vous mis en place plus de locaux, un service de désinfection ?
-Avez-vous imaginé ce type d'aide dans vos dépenses supplémentaires Covid ? »*

Monsieur DUDANT précise qu'aucune école secondaire n'est présente sur notre entité mais des mesures sont prises pour nos écoles primaires. Le Collège étudie la possibilité de mettre à disposition un local à la Maison Rurale de Calonne équipé d'ordinateurs avec Webcam pour les étudiants du secondaire ou du supérieur. Madame DELEPINE ajoute qu'aucune demande n'a été faite par des jeunes tant au niveau de la bibliothèque que de la Maison de Jeunes. Cela vient probablement d'un manque de communication au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui n'a aucunement informé les jeunes. Monsieur DUDANT ajoute que le projet à l'étude à la maison rurale de Calonne pourrait ensuite être pérenne si le besoin s'en fait sentir.

SEANCE SECRETE

La séance est levée à 20 h 50.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,

Le Président,

P. DETOURNAY

B. BAUWENS